



Bulletin d'information de
Ligne Bleue srl

N° 25 bis - N° spécial - Mars 2023



Lignes Bleues



Un petit rappel...

Mais qu'est-ce donc que Ligne Bleue ?

Contact

Ligne Bleue
Avenue du Parc 8
5004 Bouge

081/733534
0494/725753
info@lignebleue.biz
www.lignebleue.biz

Sous le nom Ligne Bleue, Bernard Poncé exerce son activité de courtier en assurance-vie depuis 1989, laquelle a été complétée en 1995 par un partenariat avec la Banque Triodos dont nous avons été l'agent délégué jusqu'en mars 2022.

Concrètement, nous sélectionnons des produits d'investissement en privilégiant la qualité plutôt que la quantité et en favorisant prioritairement l'éthique des placements. Ligne Bleue est donc un bureau qui travaille de manière ciblée et partielle. Nous travaillons avec des partenaires de confiance (voir pages intérieures) qui proposent une cohérence par rapport à notre choix professionnel.

Cela veut dire que nous avons choisi de ne pas vous faire croire que nous pourrions, en tant que courtier, trouver pour vous le meilleur produit du marché. À notre humble avis, c'est devenu aujourd'hui totalement impossible. En effet, le nombre de produits, les conditions générales en évolution, le système de commissionnement et des obligations légales de plus en plus lourdes font qu'en pratique il n'est plus possible de trouver pour chaque client une solution personnelle par rapport au marché ! Cette nuance est évidemment importante.

(Suite en page 4)

Ce bulletin d'information spécial est destiné à être utilisé lors de réunions de présentation afin d'exposer aux participants les dernières actualités liées à notre bureau. Nous vous en souhaitons bonne lecture. ☺

Éditeur responsable

Bernard Poncé, Gérant de
Ligne Bleue srl
FSMA 0.832.888.322

Avenue du Parc 8
5004 Bouge (Namur)

© Images : Freepik.com et
B. Poncé.



Dernières nouvelles de nos partenaires et de notre bureau

afer europe +



ADMINISTRATEUR !

Lors de la dernière assemblée générale, vous nous avez élu administrateur de l'association. Nous comptons donc bien mettre à profit cette nouvelle fonction pour défendre vos droits auprès de l'assureur, même si, vous le savez, nous n'avons pas attendu cette nomination pour le faire ! Mais celle-ci nous permettra de mieux avancer, avec plus de force. Nos objectifs sont (entre autres) :

- Redéfinition des buts de l'association
- Remise en route d'un site internet actualisé et digne de ce nom
- Via le site, diffusion d'articles généraux sur la finance et votre contrat AFER Europe
- Interventions auprès de l'assureur pour une meilleure communication, didactique et pédagogique
- Amélioration de l'offre Abeille en branche 23

De plus, nous espérons entamer le dialogue pour envisager la réouverture des souscriptions, bloquées depuis décembre 2015. En attendant, ceux qui disposent d'un contrat feront bien de le conserver au chaud et de l'utiliser à plein. 😊



ATHORA

ACTION TAXE !

Pour toute souscription ou reversement avant le 28 avril, Athora prend la taxe d'assurance de 2 % en charge sur les montants d'au moins 10.000 € placés sur un contrat Fortune by Athora. Les fonds devront arriver sur le compte de la compagnie au plus tard le 5 mai 2023.

Nous avons sélectionné neuf fonds pour leurs qualités de gestion et de critères ISR / ESG (voir disclaimer en page 4), mais vous avez le choix entre 50 Sicav. Rappelons que si vous estimez la période boursière incertaine, vous pouvez parfaitement demander un versement programmé : le montant sera alors étalé sur un nombre de mois à déterminer. Ceci en n'oubliant pas que l'investissement boursier, quel que soit son risque, doit se voir à long terme et sur base de votre profil d'investisseur !

Cette promotion est donc sans doute l'occasion de s'intéresser plus avant au contrat Fortune by Athora et plus précisément aux fonds durables et solidaires qu'il est possible d'y intégrer...

PS : Pour les clients existants, les extraits annuels seront envoyés en mars et avril.



HIGH !

La compagnie a récemment fait peau neuve en perdant son accent circonflexe, mais pas que. Nous avons obtenu en 2022 que trois fonds Banque Triodos soient intégrés à la gamme Crystalfolio de branche 23. Cela permet notamment à ceux qui ont un compte-titres bancaire de passer vers une assurance-vie. Les avantages, e.a. fiscaux, de ce « *transfert* » sont expliqués sur notre site, rubrique « Actualités », à la date du 20 novembre 2022.

Bon à savoir : Baloise propose plus de 400 fonds avec des parts professionnelles, moins chargées en frais. Revers de la médaille : il n'y a ici pas d'actions taxe, pas de montant d'accès faible (min. 30 000 €) et pas de possibilité d'opter pour des produits fiscaux (épargne-pension et autres). C'est pourquoi l'offre complète bien celle d'Athora, tout en apportant à ceux qui le souhaitent une diversité bienvenue.

Signalons enfin que nous avons mis à l'honneur deux Sicav à échéance investissant en obligations à hauts rendements. Le potentiel de rentabilité est marqué à cause de la situation économique et boursière tout à fait particulière. Il y a donc une vraie opportunité de marché que nous avons expliquée sur notre site www.lignebleue.biz, dans notre article d'actualité du 7 octobre 2022.



COMPARONS À RAISON...

Patronale, entreprise belgo-belge, propose (e.a.) des produits de branche 21 (capital + intérêts garantis).

Elle a lancé cette année une campagne d'augmentation des taux sur certains de ses produits. Vous en trouverez le détail sur notre site dans l'article d'actualité du 28 janvier 2023. Quel que soit le contrat choisi, il faut se poser la question de savoir si un investissement de ce type est utile pour protéger un portefeuille, en sachant que la hausse des taux est évidemment une opportunité en ce sens. Notre réponse est favorable, mais pas à n'importe quel prix.

Nous avons donc voulu être très clair sur le sujet. Nous pensons qu'il est utile de conforter une position en garantie, mais les produits proposés ne sont pas toujours des plus avenants, contrat AFER Europe mis à part. Il faut donc faire la part des choses dans un marché qui, en Belgique, et sans doute ailleurs également, reste malheureusement archaïque.

Nous avons dès lors mis à votre disposition sur notre site une étude comparative sans concession qui concerne nos partenaires. Autant balayer devant chez soi... Vous la trouverez dans la rubrique actualité, en date du 1 mars 2023.



Lors de la conclusion d'un prêt hypothécaire, on vous demandera très souvent de souscrire une assurance solde restant dû pour garantir le remboursement du prêt en cas de décès. Nous travaillons avec AFI ESCA et Cardif, à tarif réduit, pour votre plus grand bénéfice. Pour en vérifier la hauteur, n'hésitez pas à nous demander une offre sans engagement. Vous risquez d'être étonné. Et c'est dommage. Car il faut bien constater que lorsque cette assurance quasi obligatoire vous est proposée par les institutions classiques, elle est une manière de vous reprendre en partie ce qui vous a été accordé comme réduction sur le prêt. Ce n'est pas innocent, croyez-nous !

(Suite de la page 1)

Fort de son expérience et d'un refus des quotas de vente, Ligne Bleue n'en propose pas moins des solutions de placements qui vous conviennent. Celles-ci sont définies non seulement sur base d'un processus de sélection de produits rigoureux, mais surtout et prioritairement sur base d'une analyse approfondie de votre situation sociale et patrimoniale. Nous avons d'ailleurs mis au point des outils d'expertise propres à notre bureau afin d'être au plus près de votre réalité.

Envie d'en savoir plus ? Nous nous ferons une joie de partager notre modèle avec vous, en rendez-vous et sans engagement. Contactez-nous (voir page 1) à votre meilleure convenance pour découvrir notre service unique, original, à taille humaine et centré sur des valeurs de durabilité sincères, bien avant que ce ne soit à la mode...

Un bon plan !
Un bon plan !



Inscrivez-vous sur notre site www.lignebleue.biz ! C'est facile et gratuit. Cela vous permettra de recevoir nos alertes ponctuelles et d'ainsi être averti rapidement de nos dernières publications.

En effet, si nous envoyons très aléatoirement un bulletin papier à destination de nos clients, celui-ci n'est publiable que de loin en loin pour d'évidentes questions de coûts et de temps de rédaction. Nous savons que nos clients apprécient cet effort imprimé tant on connaît les limites des envois par courriel, mais nous sommes confrontés à certaines réalités économiques qui font que nous préférons orienter nos budgets vers des actions marketing plus spécifiques comme nos Blue Friends Days ou la participation à des foires et salons.

Bref, par votre inscription, vous facilitez votre vie et la nôtre pour vous assurer un meilleur service ! Et ce d'autant que nos avertissements mails sont vraiment conçus pour être très peu intrusifs : ils vous informent d'une publication en dévoilant seulement le sujet abordé. S'il ne vous intéresse pas, vous effacez le courriel. Si vous souhaitez en savoir plus, vous cliquez sur le lien pour arriver sur l'article. Simple comme bonjour !

Disclaimer : Le présent document n'est pas donné à titre personnel, n'est pas un conseil en placement et ne vise pas à placer de l'argent dans un fonds spécifique. Cette démarche doit être faite avec votre courtier qui prendra les mesures opportunes pour déterminer, si ce n'est déjà fait, votre profil d'investisseur et vérifier avec vous le placement le plus adéquat en fonction de son offre et par rapport à votre situation.